

Bordereau attestant l'exactitude des informations - STRASBOURG - 6752 - Actes des sociétés (A)  
- Dépôt le 04/11/2024 - 13815 - 1957 B 00244 - 578 502 445 - FIDUCIAIRE DU BAS RHIN  
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

**FIDUCIAIRE du BAS-RHIN**

Société d'Expertise Comptable et de Commissaire aux Comptes  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 320.316,00 Euros  
Siège social : Immeuble LE MATHIS  
204 Avenue de Colmar  
67100 STRASBOURG

**578 502 445 RCS STRASBOURG**

\*\*\*\*\*

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 30 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le trente septembre, à dix-sept heures,

Les associés de la société FIDUCIAIRE DU BAS-RHIN, société d'Expertise Comptable et de Commissaire aux Comptes à responsabilité limitée au capital de TROIS CENT VINGT MILLE TROIS CENT SEIZE Euros (320.316,00 €), divisé en DEUX MILLE DEUX CENT SOIXANTE QUATRE (2.264) de parts sociales d'une même valeur, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation verbale de la gérance.

**Sont présents :**

La société **W. AUDIT** Srl  
Représentée par son gérant, Monsieur Michel WEBER  
Titulaire de **1.177** parts sociales en pleine propriété,

La société civile **MATHIS INVEST**  
Représentée par son gérant, Monsieur Yusuf CINI  
Titulaire de **316** parts sociales en pleine propriété,

La société **FID INVEST CONSEIL ET EXPERTISE** Srl  
Représentée par son gérant, Monsieur Yusuf CINI  
Titulaire de **338** parts sociales en pleine propriété,

Monsieur **Michel WEBER**  
Titulaire de **431** parts sociales en pleine propriété,

Monsieur **Yusuf CINI**  
Titulaire de **1** part sociale

Monsieur **Gérard METZINGER**  
Titulaire de **1** part sociale

**Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.**

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel WEBER, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## **ORDRE DU JOUR**

- Mode de consultation,
- Démission d'un cogérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que compte tenu de la convocation verbale de l'Assemblée par la gérance, les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires n'ont pas été adressés aux associés non gérants, mais tenus à leur disposition au siège social, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

Les comparants aux présentes, associés de la Société FIDUCIAIRE DU BAS-RHIN Sàrl, se réunissent en Assemblée Générale Ordinaire après avoir renoncé à toute convocation par lettre recommandée et délai de convocation préalable. En tant que de besoin, tous les associés déclarent avoir été valablement conviés par la gérance à la présente Assemblée et avoir été en mesure d'exercer le droit de communication que la loi leur réserve sur les documents soumis à l'Assemblée. Ils déclarent plus précisément avoir eu connaissance du projet du présent acte et du projet de mise à jour des statuts de la Société en suite des présentes.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, à compter de ce jour, de Monsieur Thierry MAETZ de ses fonctions de cogérant de la Société.

L'Assemblée Générale donne quitus entier de son mandat à Monsieur Thierry MAETZ et décide de ne pas le remplacer.

La Société continuera son activité avec pour seuls cogérants, Messieurs Michel WEBER et Yusuf CINI.

L'Assemblée Générale le dispense d'effectuer tout préavis complémentaire et de notifier sa démission dans les conditions et formes particulières.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance et les associés présents.

**SIGNATURES :**

La société **W. AUDIT** Sarl  
Représentée par son gérant, Monsieur Michel WEBER

La société civile **MATHIS INVEST**  
Représentée par son gérant, Monsieur Yusuf CINI

La société **FID INVEST CONSEIL ET EXPERTISE** Sarl  
Représentée par son gérant, Monsieur Yusuf CINI

Monsieur **Michel WEBER**  
Cogérant associé

Monsieur **Yusuf CINI**  
Cogérant associé

Monsieur **Gérard METZINGER**  
Associé